



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service du sport Sspo  
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 62, F +41 26 305 12 54  
sport@fr.ch , www.sportfr.ch

*Fribourg, le 28 février 2017*

## **Planification de la procédure pour le S1 et le S2**

—  
SAF, Sportifs et artistes de talent

### ***Septembre-octobre :***

Information par le coordinateur scolaire des actuels et futurs sportifs/artistes de talent de :

- > La séance d'information destinée aux parents ;
- > La procédure pour être admis dans la filière SAF.

Les inspecteurs du primaire transmettent ces informations aux enseignants de 6e primaire.

### ***Novembre :***

Organisation par le Sspo d'une séance d'information pour les parents, ceci en collaboration avec un représentant des CO et un représentant du S2. La présence des coordinateurs des centres de formation est obligatoire.

### ***15 février :***

Délai d'inscription au programme SAF (SAF/Espoirs). Le questionnaire est à compléter depuis le site du Sspo : [www.sportfr.ch](http://www.sportfr.ch) / Sport-Art-Formation.

### ***25 mars :***

Restitution des listes SAF/Espoirs aux écoles par le Sspo (via le représentant des conférences CDCO/SDK/CORECOFR)

Jusqu'au 25 avril: Le cas échéant, attribution de l'école par les conférences CDCO/SDK/CORECOFR

### ***25 avril :***

Communication par les écoles au Sspo des décisions suivantes :

- > Dérogation à l'aire de recrutement : oui/non (changement de cercle) ;
- > Confirmation du statut de sportif (SAF/Espoirs) / artistes de talent: oui/non.

### ***Avant la fin avril :***

Transmission par la direction de l'école de la décision du statut de sportif/artiste de talent par courriel aux parents.

### ***Juillet :***

Envoi par les écoles des contrats aux parents des sportifs/artistes de talent. Ces contrats indiquent les décisions d'aménagement comme l'allègement des horaires, les congés octroyés, les dispenses de cours partielles ou totales, etc.

### ***A la rentrée :***

Envoi :

- > Par le représentant des conférences CDCO/SDK/CORECOFR, des noms des coordinateurs scolaires au Sspo ;
- > Par le Sspo, des noms des coordinateurs des centres de formation aux membres des conférences.